

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**Philippe MACHENAUD-JACQUIER**
Mail : philippe.machenaud@mail.pl

PARAISANT LE JEUDI

Matahiti 161
N° 12 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 22
no Mati 2012

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 12 du 22 mars 2012

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Arrête n° 6-2012 APF/SG du 21 mars 2012 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française	1878
---	------

ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrête n° 421 CM du 21 mars 2012 portant modification de la délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 relative à l'Institut Louis-Malardé	1878
---	------

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETE n° 6-2012 APF/SG du 21 mars 2012 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1549 PR du 21 mars 2012 de M. le Président de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er. — La session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française est ouverte à compter du mercredi 28 mars 2012 à 9 heures avec l'ordre du jour suivant :

- projet de délibération modifiant la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements publics ;
- projet de délibération portant modification n° 1 de la délibération n° 2011-92 APF du 8 décembre 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012 ;
- projet de délibération portant adoption de clôture de la liquidation de l'Etablissement public administratif pour la prévention ;
- projet de délibération portant modification n° 1 de la délibération n° 2011-93 APF du 9 décembre 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2012 ;
- proposition de délibération fixant le nombre maximal de collaborateurs de cabinet du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement ;
- proposition de loi du pays relative au seuil applicable aux aides financières de la Polynésie française soumises à l'avis de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

- proposition de délibération modifiant la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;
- proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2012.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 mars 2012.
Jacqui DROLLET.

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 421 CM du 21 mars 2012 portant modification de la délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 relative à l'Institut Louis-Malardé.

NOR : ILM1200497AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu la délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 relative à l'Institut Louis-Malardé ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 1834 CM du 29 décembre 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Institut Louis-Malardé ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 21 mars 2012,

Arrête :

Article 1er.— Le 5e tiret de l'article 3 de la délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 susvisée est rédigé comme suit :

- “ il réalise les examens de biologie médicale pour le compte de la direction de la santé, à l'exception des analyses réalisées par les laboratoires de la direction de la santé et celles réalisées dans le cadre de l'urgence.

Il réalise également des examens de biologie médicale pour le compte des établissements privés de soins ou sur ordonnance des praticiens libéraux ;”.

Art. 2.— Le ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 mars 2012.

Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la santé
et de la solidarité,*
Charles TETARIA.

RÉCEPTION
des annonces pour publication
au *Journal officiel* de la Polynésie française

La date limite est fixée au :

Lundi 12h00 ^(*)

(*) SAUF Jours fériés				
FERIES 2012		DATE LIMITE de réception des dossiers	Publication au JOPF	
Jour	Date		N°	Date
Arrivée Evangile	Lundi 5 mars	Jeudi 1er mars à 14h50	10	8 mars
Vendredi Saint et Lundi de Pâques	Vendredi 6 et Lundi 9 avril	Mercredi 4 avril à 14h50	15	12 avril
Fête du travail	Mardi 1er mai	Jeudi 26 avril à 14h50	18	3 mai
Victoire 1945	Mardi 8 mai	Jeudi 3 mai à 14h50	19	10 mai
Ascension	Jeudi 17 mai	Vendredi 11 mai à 13h00	20	17 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 28 mai	Jeudi 24 mai à 14h50	22	31 mai
Assomption	Mercredi 15 août	Jeudi 9 août à 14h50	33	16 août
Toussaint	Jeudi 1er novembre	Vendredi 26 octobre à 13h00	44	1er novembre
Noël	Mardi 25 décembre	Jeudi 20 décembre à 14h50	52	27 décembre
Jour de l'An	Mardi 1er janvier	Jeudi 27 décembre à 14h50	1	3 janvier